AUTHOR:

FENELON, FRANCOIS DE SALIGNAC DE LA MOTHE

TITLE:

LA FREQUENTE COMMUNION DE L'HOMME...

PLACE:

PARIS

DATE:

1913

Master Negative #

93-81557-7

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

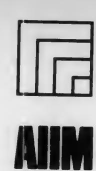
PHILOSOPHY
D282
F35 Fénelon, François de Salignac de la Mothe, 1651-1715.
La fréquente communion de l'homme du monde; lettre de Fénelon sur la fréquente communion. Paris, Beauchesne, 1913.
48 p. 19cm.

At head of title: Abbé Georges Ambler...

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

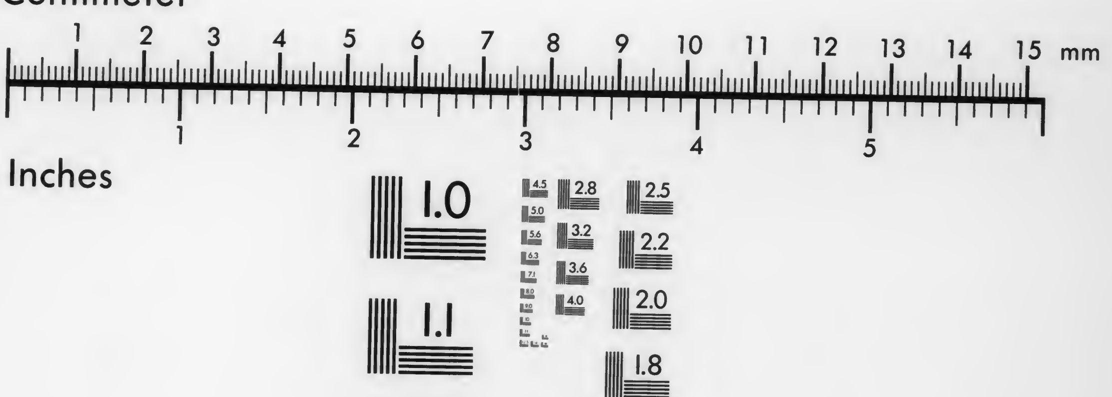
FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 11x
IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB
DATE FILMED: 2/9/93 INITIALS BE
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

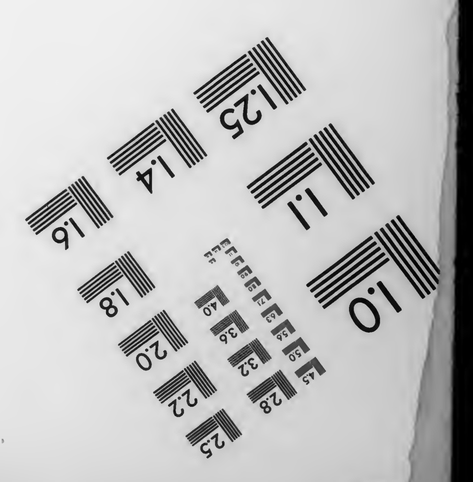


AIIM

Association for Information and Image Management
1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910
301/587-8202







Abbé GEORGES AMBLER
du Clergé de Paris

La Fréquente Communion
de
l'Homme du Monde

Lettre de FÉNELON
sur la Fréquente Communion



PARIS
Gabriel BEAUCHESNE

1913

Abbé Georges AMBLER
du Clergé de Paris

La Fréquente Communion
de
l'Homme du Monde

LETTRE DE FÉNELON
sur la Fréquente Communion.



PARIS
Gabriel BEAUCHESNE, Éditeur
117, Rue de Rennes, 117

1913

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

ON TROUVE A LA MÊME LIBRAIRIE :

L'Art dans le Chant Grégorien.

Anniversaire de Gravelotte. Discours prononcé à Notre-Dame, le 16 Août 1906.

Anniversaire de Reichshoffen. Discours prononcé à Saint-Augustin, le 6 Août 1908.

Les Récits de la Chambrée, avec une préface des généraux Canonge et Kirgener de Planta.

IMPRIMATUR :

Parisiis, die 16 maii 1913.

G. LEFEBVRE
VIC. GEN.

Le Pape Pie X gardera dans l'Histoire le titre de « Pape de l'Eucharistie ». Sa devise est de « Restaurer tout en Jésus-Christ » et l'on peut dire qu'en ce qui concerne cet admirable Sacrement il a voulu le dégager de tous les obstacles que les hommes apportent toujours à l'exécution parfaite des desseins de Dieu.

Il n'a pas innové, il a exposé avec l'autorité qui convient au Vicaire de Jésus-Christ, la pensée du Sauveur et les traditions de l'Eglise sur ce sujet capital de la vie catholique. Ne nous étonnons donc pas de voir des fidèles qui connaissent et d'autres qui ignorent cette pensée du Sauveur et de son Eglise.

Quels sont ceux qui connaissent la Lettre de Fénelon sur la fréquente communion? Quels sont ceux qui savent que Mgr Dupanloup en 1855 faisait tirer cette lettre que nous publions après lui à 100.000 exemplaires? Ils sont bien peu nombreux.

Nous avons vécu les meilleures années de notre jeunesse dans une maison fondée par Mgr Dupanloup, c'est dire que la dévotion eucharistique y était en grand honneur. A Notre-Dame-des-Champs on faisait la communion fréquente en toute liberté; on avait un trop grand respect de la liberté des âmes pour les diriger avec une uniformité qui aurait pu ressembler à une contrainte. A Saint-Sulpice, dont Fénelon lui-même disait déjà de son temps qu' « il ne connaissait rien de meilleur que Saint-Sulpice », on avait la pratique de la communion fréquente et chaque jour on voyait des élèves du sanctuaire comme des élèves

de Notre-Dame-des-Champs communier, vivre avec le Maître, dont ils devaient dans la suite faire connaître l'enseignement.

Nous avons cru faire œuvre pie en reprenant la publication de cette lettre que nous considérons comme un bien de famille, puisqu'elle se présente tout ensemble avec la paternité de Fénelon et l'autorité de Mgr Dupanloup.

Nous avons cru que les hommes du monde qui vivent aujourd'hui, comme on vivait du temps de Fénelon et dans des temps plus rapprochés, seraient heureux de trouver à leur dévotion un aliment que Jésus-Christ leur a ménagé, que l'Eglise leur distribue et que le Pape Pie X les invite à recevoir souvent, tous les jours même s'ils le peuvent, pour faire contrepoids à leurs imperfections ou à leurs faiblesses. Daigne Dieu bénir cette pensée et que Notre Seigneur Jésus-Christ reçoive par elle un plus grand nombre d'adorateurs !

G. A.

PRÉFACE DE MGR DUPANLOUP

Des hommes pieux et zélés m'ont demandé de publier une nouvelle édition — à 100.000 exemplaires — de la belle lettre de Fénelon sur la fréquente communion. Je n'ai pu m'y refuser.

Cette lettre fut adressée par l'illustre Archevêque à un homme du monde qui faisait profession de piété, et qui était même dans l'usage de la communion presque journalière.

Quelques personnes, recommandables d'ailleurs par leur assiduité aux pratiques essentielles de la religion, s'étant montrées mal édifiées de voir communier si souvent un homme encore sujet à bien des imperfections, celui-ci écrivit à Fénelon, pour lui rendre compte de sa conduite, lui dire l'impression qu'elle faisait sur l'esprit de plusieurs personnes dont la piété et la religion n'étaient pas suspectes, et lui demanda ses conseils.

Fénelon lui répondit par cette lettre ou plutôt par ce petit traité, dans lequel il montre que la tradition constante de l'Église, depuis le temps des apôtres jusqu'à nos jours, autorise clairement l'usage de la fréquente communion pour « les » âmes pures, humbles, dociles et recueillies, qui » sentent leurs imperfections, et qui veulent s'en » corriger par la nourriture céleste....

« Les gens qui aiment leurs imperfections, et » qui sont volontairement dans des péchés véniels,

» sont assurément indignes de la communion
» quotidienne..., mais pour les âmes droites,
» *prêtes à tout pour se corriger*, c'est à elles qu'ap-
» partient le pain quotidien ; *leurs infirmités invo-*
» *lontaires*, loin de les exclure, augmentent leur
» besoin de se nourrir du pain des forts ! »

Telle est la sainte et consolante doctrine de cette lettre ; et voilà pourquoi il a paru utile de la publier aujourd'hui. Les temps, quoique difficiles, sont favorables. La foi, la charité, la ferveur se raniment visiblement : la sainte eucharistie reçoit, parmi nous, jusque dans nos villes les plus mondaines, jusque dans nos campagnes les plus indifférentes, de touchants et solennels hommages. L'adoration perpétuelle, l'adoration nocturne, les visites au très-saint sacrement, la communion fréquente, deviennent chaque jour plus chères aux fidèles.

La belle lettre de Fénelon ne peut que contribuer puissamment à attirer de plus en plus les âmes à Jésus-Christ, présent sur nos autels, dans le grand mystère de la foi et de la piété chrétienne.

† FÉLIX, évêque d'Orléans.

Orléans, le 1er dimanche de l'Avent 1885.

LETTRE DE FÉNELON
sur la Fréquente Communion.

Je ne suis nullement surpris, monsieur, d'apprendre que plusieurs personnes sont mal édifiées de vous voir communier presque tous les jours. Ces personnes ne jugent de vos communions que sur certains préjugés qu'elles tirent de l'ancienne discipline sur la pénitence. Mais il ne s'agit point ici de l'exemple des hommes coupables de péchés mortels, qui étaient dans la nécessité de faire pénitence avant que de communier : le cas dont il s'agit est celui d'un fidèle dont la conscience paraît pure, qui vit régulièrement, qui est sincère et docile à un directeur expérimenté et ennemi du relâchement.

Ce fidèle est faible; mais il se défie de sa faiblesse, et a recours à l'aliment céleste pour se fortifier. Il est imparfait; mais il en gémit et travaille pour se corriger de ses imperfections. Je dis qu'un bon directeur, auquel il obéit avec simplicité, peut et doit le faire com-

munier presque tous les jours. Voici mes raisons :

RAISONS de la COMMUNION FRÉQUENTE QUOTIDIENNE

1° *Enseignement des Pères. Tradition.*

I. Les Pères nous enseignent que l'eucharistie est le pain quotidien que nous demandons dans l'oraison Dominicale. Jésus-Christ se donne à nous sous l'apparence du pain, qui est l'aliment le plus familier de l'homme, pour nous familiariser avec son corps ressuscité et glorieux. Ainsi l'institution du sacrement, expliquée par la tradition, nous invite à une communion quotidienne.

Les Pères même ont expliqué de l'eucharistie la parabole où Jésus-Christ représente un roi qui, ayant préparé un festin et sachant les vaines excuses des invités, envoie d'abord *dans les places et dans les rues,* ensuite jusque *dans les chemins et le long des haies*, pour y chercher des hommes qu'on *force d'entrer*, *afin que sa maison soit remplie*[1].

La pratique suivit d'abord l'esprit de l'institution du sacrement. Les premiers fidèles *persévéraient dans la communion de la fraction du pain... Ceux qui croyaient... vivaient tous unis*, et ils allaient ASSIDUMENT, TOUS LES JOURS *en union d'esprit au temple*, ROMPANT LE PAIN, *tantôt dans une maison et tantôt dans une autre*[2].

1. Luc., XIV, 23.
2. Act., II, 11.

La tradition nous apprend que cette *communion de la fraction du pain* était la participation à l'eucharistie. Ainsi il résulte de cette tradition sur ces paroles que les fidèles qui vivaient chrétiennement étaient *tous... assidûment tous les jours* nourris du pain sacré, *tantôt dans une maison et tantôt dans une autre*.

Saint Paul confirme cette vérité : *Quand vous êtes*, dit-il[1], *assemblés, ce n'est plus manger la cène du Seigneur*. Vous voyez que l'assemblée était faite pour la cène, et que cet apôtre, en reprochant aux Corinthiens qu'on ne reconnaît plus *la cène du Seigneur* au milieu des indécences qu'ils y commettaient, fait entendre que l'assemblée n'avait plus ce qu'elle devait avoir, parce que chacun faisait indécemment la manducation de la cène. Suivant l'institution expliquée par l'apôtre, on s'assemblait pour manger *la cène du Seigneur*. Ces deux choses étaient unies.

Il y avait alors trois choses qu'on ne séparait point dans ces premiers temps ; savoir, la synaxe ou assemblée, le repas mystique, et le repas suivant de charité, qu'on nommait *agape*. Tous s'assemblaient, tous communiaient, tous mangeaient ensemble après la communion. Les critiques veulent remonter à l'antiquité : la voilà. Qu'y a-t-il dans le christianisme

1. I Cor., II, 20.

de plus pur et de plus ancien que les Actes des Apôtres et les Épîtres de saint Paul?

On se récrie que ces premiers chrétiens étaient des *saints*. J'en conviens. Le terme de *saints* signifie des hommes séparés des pécheurs : en ce sens tous les justes sont saints, puisqu'ils sont séparés par la grâce sanctifiante de tous les ennemis de Dieu.

Mais, sans vouloir égaler les chrétiens de ces derniers siècles à ceux de l'Église naissante, je ne puis m'empêcher de remarquer que les apôtres qui donnent aux fidèles de leur temps le nom de *saints*, les reprennent en même temps sur beaucoup de défauts, comme la jalousie, les partialités, les dissensions. On voit des ouvriers évangéliques, comme Démas, abandonner le travail du ministère par l'amour du siècle. On n'a qu'à lire saint Cyprien pour reconnaître que les fidèles, tombés dans un grand relâchement et dans beaucoup de désordres grossiers, avaient besoin que les persécutions réveillassent leur foi.

« Une longue paix [1] avait corrompu la disci-
» pline de la tradition : la correction céleste a
» relevé la foi abattue et pour ainsi dire endor-
» mie. Chacun s'appliquait à augmenter son
» patrimoine, et oubliant ce que les fidèles
» avaient fait du temps des apôtres et qu'ils

1. De Lapsis, p. 182 et scq., ed. Baluz.

» devraient faire en tout temps, ne s'attachait
» qu'à entasser des richesses par une avidité
» insatiable.

» Il n'y avait plus de zèle de religion dans
» les pasteurs, ni de foi saine dans les minis-
» tres de l'autel, ni de compassion pour les
» bonnes œuvres, ni de discipline pour les
» bonnes mœurs. Les hommes paraissaient
» avoir changé leur barbe, et les femmes se
» fardaient. On déguisait l'ouvrage de Dieu :
» on peignait les cheveux. On usait d'artifice
» pour tromper les simples ; on surprenait ses
» frères par des tours de mauvaise foi. On
» se mariait avec les infidèles, et on prostituait
» aux idolâtres les membres de Jésus-Christ.

» On faisait des serments téméraires et des
» parjures ; on méprisait par arrogance les su-
» périeurs ; on se déchirait mutuellement par
» une médisance empoisonnée. Ils sont dans
» des animosités implacables. Un grand nom-
» bre d'évêques qui auraient dû soutenir les
» peuples par leurs exemples et par leurs
» exhortations ont méprisé le ministère que
» Dieu leur confie ; ils se sont chargés des
» emplois mondains ; ils ont abandonné leurs
» chaires et leurs troupeaux pour errer dans
» les pays étrangers, et pour y trafiquer dans
» les foires comme les marchands.

» On n'a point secouru dans l'Église les

» frères manquant de pain, parce qu'on vou-
» lait amasser des trésors. On cherchait des
» chicanes et des fraudes pour usurper les
» biens d'autrui; on s'enrichissait par des
» usures énormes.... Aux premières menaces
» de l'ennemi, le plus grand nombre des frères
» a trahi sa foi. Ils n'ont point été entraînés
» par le torrent de la persécution; mais ils se
» sont renversés eux-mêmes par une chute
» volontaire. »

On n'a qu'à lire ce que saint Augustin dit pour les catéchumènes, afin de les préparer à voir au nombre des chrétiens un grand nombre d'hommes très relâchés. Il va jusqu'à dire qu'il faut être bon pour pouvoir découvrir les bons chrétiens au dedans de l'Église[1]. Enfin il n'est pas permis d'oublier que les fidèles de Corinthe montraient des imperfections grossières jusque dans le festin sacré. De là vient que saint Paul se récrie : *Ce n'est plus manger la cène du Seigneur.... Méprisez-vous l'Église de Dieu?... Vous en louerai-je? Non, je ne vous en loue point.... C'est pourquoi plusieurs parmi vous sont malades, languissent et s'endorment*[2].

Les justes des premiers siècles, et même ceux qui étaient conduits par les apôtres, n'étaient donc pas exempts d'imperfections.

1. De Catech. rudibus, n° 49, 55, t. VI, p. 293, 296.
2. I. Cor., XI, 20, 22, 30.

Ils étaient néanmoins *tous assidûment tous les jours... rompant le pain*, etc. Nos justes de ces derniers temps peuvent donc, à leur exemple, être assidus TOUS LES JOURS à rompre le pain, pourvu qu'ils soient humbles et dociles pour travailler à se corriger de leurs imperfections.

2° Les Canons apostoliques.

II. Les canons qu'on a attribués aux apôtres sont sans doute d'une grande antiquité, et contiennent la discipline commune des premiers temps. Le neuvième canon veut que si un clerc, « après avoir fait l'oblation (avec les
» autres), ne communie pas, il en dise la rai-
» son, afin qu'on l'excuse si elle est bonne, et
» que, s'il ne la dit pas, il soit exclu de la
» communion, comme ayant scandalisé le peu-
» ple. » Ainsi c'était dans ces premiers temps un scandale qu'un clerc offrît sans communier; et c'est ce qui était puni par une privation du sacrement.

Le dixième canon dit que « tous les fidèles
» qui entrent dans l'Église, qui écoutent les
» Écritures, qui ne continuent pas à demeurer
» pour l'oraison, et qui ne communient pas,
» soient privés de la communion (c'est-à-dire
» excommuniés), parce qu'ils causent du trou-
» ble (ou scandale) dans l'Église. »

Ainsi, vous le voyez, le scandale de voir un clerc ou un fidèle assister à l'oblation sans

y participer était si grand qu'on excommuniait l'un et l'autre. On peut juger par là combien il était rare et extraordinaire que quelque fidèle assistât aux divins mystères sans communier, et qu'en ce cas il devait lever le scandale en expliquant les raisons qui l'éloignaient de la communion.

ENSEIGNEMENT de SAINT-JUSTIN

III. Si on veut suivre l'antiquité, on doit au moins écouter saint Justin martyr, et presque contemporain des apôtres. « Après que celui » qui préside, dit-il[1], a achevé l'action de » grâces, et que tout le peuple s'est uni à lui » avec joie pour confirmer par ses prières » tout ce qui a été fait, ceux qui sont nommés » par nous diacres et ministres distribuent à » chacun de ceux qui sont présents le pain, le » vin et l'eau, qui ont servi de matière à l'action de grâces, afin que chacun y participe. » Nous donnons à cet aliment le nom d'Eucha» ristie, et il n'est permis à aucun autre d'y » participer....

» Nous ne prenons point ceci comme un » pain et comme un breuvage ordinaire. Mais, » comme Jésus notre Seigneur, devenu chair » par la parole de Dieu, a pris pour l'amour » de nous la chair et le sang (de l'humanité), » de même nous avons appris que cet aliment

1. Apol., I, n. 65 et seq., p. 83.

» sur lequel se font les actions de grâces par » les prières du Verbe, pour nourrir par voie » de changement notre sang et notre chair, » est la chair et le sang de ce Jésus incarné.... » Le jour qu'on nomme du soleil, tous ceux » qui sont dans les villes ou à la campagne » s'assemblent dans un même lieu....

« Nous nous levons tous en commun pour » prier. Les prières étant finies, on offre le » pain, le vin et l'eau.... LA DISTRIBUTION ET » LA COMMUNICATION des choses qui ont servi » de matière à l'action de grâces SE FONT A » CHACUN DE CEUX QUI SONT PRÉSENTS ; PUIS ON » LES ENVOIE AUX ABSENTS PAR LES DIACRES. »

Il est essentiel d'observer que, suivant cette fidèle description, non seulement on distribuait l'eucharistie *à un chacun* des fidèles qui étaient *présents;* mais encore on *l'envoyait aux absents par les diacres*. Tant on était alors éloigné de croire qu'aucun des fidèles présents dût en être privé, ni même que les absents, qui n'avaient pas été libres de venir, dussent souffrir au jour d'assemblée une si rude et si dangereuse privation.

Il est vrai que saint Justin ne marque *pour l'ordinaire* le jour d'assemblée qu'au *jour du soleil*, c'est-à-dire le dimanche. Mais outre qu'en ces temps-là les chrétiens, souvent persécutés, n'étaient pas libres de s'assembler tous les

jours, de plus nous verrons tout à l'heure, dans Tertullien, qu'après avoir reçu l'eucharistie des mains des ministres au jour d'assemblée, chacun, gardant chez soi le pain sacré, faisait à jeun sa communion secrète.

ENSEIGNEMENT de TERTULLIEN

IV. Tertullien, expliquant ces paroles, *Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien,* dit qu'il s'agit « du corps de Jésus-Christ qui est » reconnu dans le pain, et qu'ainsi, en demandant le pain quotidien, nous demandons à » être perpétuellement avec Jésus-Christ et à » n'être jamais séparés de son corps[1]. » Voilà la demande, pour chaque jour, de l'eucharistie, qui est le pain de ce jour-là.

D'ailleurs Tertullien, avertissant sa femme de ne se remarier pas avec un païen en cas qu'il vînt à mourir, lui disait : « Plus vous » prendrez de soin pour vous cacher, plus » vous serez suspecte et en danger d'être » surprise par la curiosité païenne. Serez-» vous cachée quand vous ferez le signe » de la croix sur votre lit, sur votre corps.... » quand vous vous lèverez la nuit pour prier? » Ne paraîtrez-vous point faire quelque action » magique? Votre époux ne saura-t-il point » qu'est-ce que vous mangez en secret avant » tout aliment? et s'il sait que c'est du pain, ne

1. De Orat., c. vi, p. 131, 132.

» croira-t-il pas que c'est celui dont on parle[1]? »

Vous voyez qu'il ne s'agit pas d'une action rare, que cette femme pût facilement cacher à un mari païen, mais au contraire d'une communion à peu près fréquente comme l'action de faire le signe de la croix en se couchant, ou de se lever la nuit pour prier. Il s'agit du pain que cette femme devait prendre chaque jour, avant tous les autres aliments qu'elle ne manquait aucun jour de prendre. Telle était la communion secrète et domestique, lors même qu'on n'était pas libre d'aller en un lieu d'assemblée.

Ce Père ajoute que, quand une femme chrétienne n'a point épousé un païen, elle participe *aux sacrifices sans scrupule*, et qu'elle a *une exactitude quotidienne sans empêchement*; *diligentia quotidiana*[2]. Le terme de *quotidienne* tombe sur la participation *aux sacrifices.* Voilà une communion quotidienne que ce Père suppose même dans une femme très éloignée de la perfection, puisqu'il suppose qu'elle a fait la faute de se remarier avec un idolâtre.

Ailleurs il suppose que chacun communiait *aux jours de station*[3]. Ailleurs il dit : « Nous

1. Ad uxor., lib. V, p. 169.
2. Ad uxor., lib. VIII, p. 172.
3. De Orat., c. xiv. p. 135.

» recevons le sacrement de l'eucharistie, même
» au temps du repas, lequel est ordonné à tous
» par le Seigneur ; et nous ne le recevons dans
» nos assemblées mêmes, qui se font avant le
» jour, que de la main de ceux qui prési-
» dent[1]. » Vous voyez que la communion était générale, comme les repas nommés *agapes*, qui étaient pour tous les fidèles, excepté ceux qui faisaient pénitence.

ENSEIGNEMENT de SAINT CYPRIEN

V. Saint Cyprien n'a pas manqué de suivre la tradition de Tertullien. « Nous demandons,
» dit-il[2], que ce pain nous soit donné TOUS LES
» JOURS, de peur que nous qui sommes en
» Jésus-Christ, et QUI RECEVONS TOUS LES JOURS
» L'EUCHARISTIE comme l'aliment de salut, ne
» soyons séparés de ce corps par l'obstacle de
» quelque délit plus grief, qui, nous tenant
» privés et exclus de la communion, nous prive
» du pain céleste....

» Quand Jésus-Christ dit donc *que celui qui*
» *mangera de son pain vivra éternellement*, il est
» manifeste que, comme ceux qui atteignent à
» son corps et qui reçoivent l'eucharistie par
» le droit de communion sont vivants, il faut
» craindre et prier, de peur que quelqu'un,

1. De Cor., c. III, p. 102.
2. De Orat. Dom., p. 209, 210.

» étant privé et séparé du corps de Jésus-Christ,
» ne demeure loin du salut. Jésus-Christ nous
» menaçant par ces paroles : *Si vous ne mangez*
» *la chair du Fils de l'homme, et si vous ne*
» *buvez son sang, vous n'aurez point la vie en*
» *vous;* voilà pourquoi nous demandons qu'on
» nous donne tous les jours notre pain, c'est-
» à-dire Jésus-Christ. »

1° Ces paroles sont formelles et ne laissent rien à désirer : *Nous demandons.... et recevons tous les jours l'eucharistie.* La réception était quotidienne comme la demande. Ceux qui n'étaient pas dignes de communier, à cause de quelque péché mortel dont ils se sentaient coupables, n'auraient pas osé demander le pain quotidien avec les justes dans la célébration des mystères.

2° Nul fidèle n'était privé de la communion au jour d'assemblée, à moins qu'il ne fût tombé *dans quelque délit plus grief : intercedente aliquo graviore delicto.* Sans doute les fautes vénielles, que la simple récitation de l'oraison Dominicale peut effacer, selon saint Augustin, ces fautes légères que les apôtres même, instruits par Jésus-Christ, confessaient tous les jours en récitant cette oraison, ne sauraient jamais être confondues avec un *délit plus grief*, qui excluait de la communion. Le terme comparatif de *plus grief* désigne avec évidence des péchés *plus*

griefs que ces fautes vénielles et quotidiennes, sans lesquelles les parfaits même ne demeurent pas longtemps dans cette vie de fragilité et de tentation.

3° Saint Cyprien assure que tous ceux qui ne sont pas coupables *d'un délit grief.... reçoivent l'eucharistie par le droit de communion* acquis à tout fidèle exempt de ce délit.

4° Ce Père regarde la privation de la communion quotidienne comme une rigoureuse punition, et comme un grand péril, parce que celui qui est privé de l'eucharistie est *séparé du corps de Jésus-Christ, et demeure loin du salut,* suivant ces paroles menaçantes : *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme.... vous n'aurez point la vie en vous.*

5° Il ne s'agit point du cas extraordinaire d'une violente persécution, où l'Église permettait à chacun d'emporter avec des corbeilles l'eucharistie dans sa maison[1], et où elle voulait que chacun fût muni du sang de Jésus-Christ, pour avoir la force de répandre le sien dans le maryre. Il s'agit de la règle générale, pour les temps même les plus paisibles, où tous les fidèles qui n'avaient commis *aucun délit plus grief.... recevaient l'eucharistie par le droit de communion.*

1. De Lapsis, pl 189.

ENSEIGNEMENT de L'ÉGLISE D'ORIENT

VI. L'Église d'Orient pensait comme celle d'Afrique. « Je vois, dit saint Chrysostome[1], » beaucoup de fidèles qui participent au corps » de Jésus-Christ d'une façon indiscrète et » téméraire, plutôt par coutume et pour satis» faire à la formalité que par réflexion et » avec les sentiments qu'ils devraient avoir.

» Je communierai, dit un fidèle, si le temps » de Carême arrive, ou bien si l'Épiphanie » vient. Cet homme communie en quelque » état qu'il soit. Ce n'est pourtant ni l'Épi» phanie ni le Carême qui rend les fidèles » dignes d'approcher de ce sacrement, mais la » sincérité et la pureté de conscience. Avec » cette pureté APPROCHEZ-VOUS-EN TOUJOURS, et » sans elle jamais. »

Remarquez que ce Père n'admet aucun milieu entre ces deux termes *toujours* et *jamais.* Si votre conscience est impure, *ne vous approchez jamais de l'eucharistie*; si au contraire votre conscience est purifiée, *approchez-vous-en toujours.* Il n'y met aucun milieu ni restriction. Mais continuons à l'écouter.

« Je remarque, dit-il encore, beaucoup d'ir» régularité en ce point. Dans les autres temps » vous n'approchez point de la sainte table, » quoiqu'il arrive souvent que vous soyez purs ; » mais à Pâques vous communiez, quoique vous

1. In Eph., ad Eph., c. I. hom. III, n° 4, t. XI, p. 21.

» soyez tombés dans le péché. O habitude! ô
» présomption! en vain on offre le sacrifice quo-
» tidien; en vain nous sommes à l'autel, puisque
» personne n'y participe. Je parle ainsi non
» seulement afin que vous y participiez, mais
» encore afin que vous vous en rendiez dignes.
« Vous n'êtes pas dignes, dites-vous, du
» sacrifice et de la communion : vous ne l'êtes
» donc pas aussi de la prière. Vous entendez
» le ministre qui est debout et qui crie : Vous
» tous qui êtes en pénitence retirez-vous d'ici!
» TOUS CEUX QUI NE COMMUNIENT PAS SONT EN
» PÉNITENCE! Si vous êtes du nombre de ceux
» qui sont en pénitence, vous ne devez pas
» communier; car QUICONQUE NE COMMUNIE PAS
» EST EN PÉNITENCE.

» Pourquoi donc le ministre crie-t-il : Vous
» qui ne pouvez pas prier, retirez-vous d'ici?
» Quoi donc! vous demeurez impudemment!
» Mais vous N'ÊTES PAS, dites-vous, DU NOMBRE
» DES PÉNITENTS. QUOI! VOUS ÊTES DU NOMBRE
» DE CEUX QUI PEUVENT COMMUNIER, ET VOUS NE
» VOUS EN SOUCIEZ PAS! VOUS CROYEZ QUE CE
» N'EST RIEN; mais pensez-y, je vous en con-
» jure. C'est la table du Roi céleste : les anges
» la servent : le Roi même y est présent, et
» vous vous y tenez debout en bâillant! Vos
» habits sont sales, et vous ne vous en mettez
» point en peine! MAIS ILS SONT PROPRES,

» dites-vous : HÉ BIEN! METTEZ-VOUS DONC A
» CETTE TABLE ET COMMUNIEZ.

» Le Roi vient chaque jour pour voir ceux
» qui sont à sa table, et pour leur parler à
» tous; et maintenant il vous dit dans votre
» conscience : Pourquoi êtes-vous là debout,
» sans avoir la robe nuptiale? Il ne dit point :
» Pourquoi êtes-vous à ma table? Mais avant
» que vous vous y mettiez et que vous entriez,
» il dit qu'un tel en est indigne. Car il ne dit
» pas : Pourquoi vous êtes-vous mis à table?
» mais il dit : Pourquoi êtes-vous entré? Voilà
» donc ce qu'il dit maintenant à nous tous, si
» nous sommes présents avec indécence et sans
» pudeur. Car QUICONQUE NE PARTICIPE POINT
» AUX MYSTÈRES Y ASSISTE AVEC IMPUDENCE ET
» TÉMÉRITÉ.

» C'est pourquoi on fait sortir les premiers
» ceux qui sont pécheurs; de même que, quand
» un maître est à table, il ne faut pas qu'aucun
» de ses domestiques qui l'ait offensé soit pré-
» sent, et qu'on les fait retirer bien loin.

» Ainsi, quand on offre ici le sacrifice, quand
» on sacrifie Jésus-Christ, qui est la victime du
» Seigneur; quand vous entendez ces paroles :
» PRIONS TOUS EN COMMUN; quand vous voyez
» tirer les rideaux qui sont devant les portes,
» alors croyez que le ciel est transporté sur la
» terre, et que les anges y descendent. De

» même donc qu'aucun de ceux qui ne sont
» pas initiés aux mystères ne doit y assister, il
» faut en exclure aussi tous ceux qui sont ini-
» tiés, mais pécheurs.

» Dites-moi, qu'est-ce que vous penseriez si
» quelqu'un, étant invité à un festin, lavait ses
» mains, se mettait à table, se préparait au
» repas, et ensuite ne mangeait point ? N'offen-
» serait-il pas celui qui l'aurait invité ? N'au-
» rait-il pas mieux valu qu'il eût été absent ?
» Quoi ! vous avez assisté au festin ; vous avez
» chanté l'hymne ; vous vous êtes mis au rang
» des dignes, en ne vous retirant pas avec les
» indignes : pourquoi êtes-vous demeuré sans
» communier ? Je suis indigne, me répondra
» quelqu'un. Hé bien ! vous êtes donc indigne
» aussi de la société des prières. »

Je n'ai garde ici d'entrer dans la question qu'on peut faire à l'égard des pécheurs qui n'étaient coupables que de péchés secrets, quoiqu'ils fussent mortels. Nous n'avons besoin de prendre ici le terme de pénitence que dans un sens général, sans le déterminer ni à la pénitence publique, ni à la secrète. Il nous suffit de voir que saint Chrysostome n'admet aucun milieu entre l'état des pénitents qui ont perdu la justice et celui des justes qui communient en chaque jour d'assemblée.

En vain certains hommes se croyant purifiés

et justes ne font point pénitence comme les pécheurs, et néanmoins s'abstiennent de communier ne se croyant pas assez parfaits : ce milieu est très dangereux pour l'homme qui veut y demeurer, et il est injurieux au sacrement. En vain certaines personnes croient honorer le sacrement en se privant par respect de le recevoir souvent ; saint Chrysostome les réfute et les condamne par ces paroles :

« Vous dites que vos habits sont propres. Hé
» bien ! mettez-vous donc à cette table, et com-
» muniez... Quiconque ne participe point aux
» mystères y assiste impudemment et avec
» témérité.... Tous ceux qui ne communient
» pas sont en pénitence.... Mais vous n'êtes
» pas, dites-vous, du nombre des pénitents.
» Quoi ! vous êtes du nombre de ceux qui
» peuvent communier, et vous ne vous en sou-
» ciez pas !... Dites-moi, qu'est-ce que vous
» penseriez si quelqu'un étant invité à un fes-
» tin, lavait ses mains, se mettait à table, se
» préparait à un repas, et ensuite ne mangeait
» point ? N'offenserait-il pas celui qui l'aurait
» invité ? N'aurait-il pas mieux valu qu'il eût
» été absent ? Quoi ! vous avez assisté au festin,
» vous avez chanté l'hymne ; vous vous êtes
» mis au rang des dignes en ne vous retirant
» pas avec les indignes : pourquoi êtes-vous
» demeuré sans communier ? »

En un mot, selon ce Père, il faut ou faire pénitence avec les pécheurs ou communier avec les justes. Loin d'honorer le sacrement en se privant de le recevoir, on offense Jésus-Christ, qui nous invite à son festin, en n'y mangeant pas. La vraie manière d'honorer le pain quotidien est de le manger dignement chaque jour. Mais écoutons encore ce Père.

« *Beaucoup* de fidèles, dit-il[1], rapportant les » paroles de l'Apôtre, *sont faibles et languis-* » *sants*, *beaucoup* d'entre eux *s'endorment*. Et » comment, direz-vous, ces maux nous arrivent- » ils, puisque nous ne recevons ce sacrement » qu'une fois l'année? Et c'est ce qui trouble » tout ; car vous vous imaginez que le mérite » consiste, non dans la pureté de conscience, » mais dans le plus long intervalle de temps » d'une communion à l'autre.

» VOUS REGARDEZ COMME LE PLUS GRAND RES- » PECT ET LE PLUS GRAND HONNEUR POUR LE SA- » CREMENT DE NE VOUS APPROCHER PAS SOUVENT » DE CETTE TABLE CÉLESTE. Ignorez-vous que » vous vous livrez au supplice éternel en com- » muniant indignement, quand même vous ne » le feriez qu'une seule fois ; et qu'au contraire » vous faites votre salut en communiant digne- » ment quoique vos communions soient fré- » quentes?

1. Hom. I, in cap. II Epist. v ad Timoth., II. 3, t. XI, p. 577.

» LA TÉMÉRITÉ NE CONSISTE PAS A APPROCHER » TROP SOUVENT DE LA TABLE DU SEIGNEUR, mais » à en approcher indignement, quand même » ce ne serait qu'une seule fois dans tout le » cours de la vie.... Pourquoi donc mesurons- » nous la communion par la loi du temps? » C'EST LA PURETÉ DE CONSCIENCE QUI FAIT QU'IL » EST TEMPS D'EN APPROCHER.

» Ce mystère n'a rien de plus à Pâque que » dans les autres temps où on l'accomplit sans » cesse. Il est toujours le même ; c'est toujours » la même grâce du Saint-Esprit. LA PAQUE » CONTINUE TOUTE L'ANNÉE. Vous qui êtes ini- » tiés, vous connaissez parfaitement ce que je » dis. Soit au vendredi, soit au samedi, soit au » dimanche, soit aux fêtes des martyrs, c'est » toujours la même victime et le même sacri- » fice.... Le Seigneur n'a voulu borner son » sacrifice à l'observation d'aucun temps. »

Il n'y a rien de plus précis pour la fréquente communion que ces paroles : 1° Les fidèles se trompaient « en regardant comme le plus grand » respect et le plus grand honneur pour le » sacrement de n'approcher pas souvent de » cette table céleste ; 2° c'est la pureté de con- » science qui fait qu'il est temps d'en appro- » cher. » A l'égard de ceux qui sont en cet état, *la pâque continue toute l'année*. Le vendredi, le samedi, le dimanche où l'on communiait d'or-

dinaire en Orient, donnent la même victime que la grande fête de Pâque. 3° C'est la communion rare qui *trouble tout.* 4° *Le Seigneur n'a voulu borner son sacrifice à l'observation d'aucun temps.* 5° C'est le long intervalle entre les communions qui est cause que *beaucoup* de fidèle *sont faibles et languissants et qu'ils s'endorment.*

ÉGLISE D'OCCIDENT. SAINT HILAIRE

VII. Saint Hilaire parle précisément le même langage que les autres Pères. « *Donnez-nous,* » dit-il, *notre pain quotidien*[1] : car qu'est-ce que » Dieu veut aussi fortement qu'il désire que » Jésus-Chrit habite en nous chaque jour, lui » qui est le pain de vie, le pain descendu du » ciel? Or, comme cette demande est quoti- » dienne, nous demandons aussi qu'il nous » soit donné tous les jours. » Ces paroles du saint docteur, citées par le quatrième concile de Tolède, ne laissent rien à désirer.

SAINT AMBROISE

VIII. Saint Ambroise confirme ainsi cette doctrine universelle : « Si c'est le pain quoti- » dien, pourquoi ne le mangez-vous qu'au » bout d'un an, comme les Grecs en Orient ont » coutume de faire? Recevez-le tous les jours » afin que tous les jours il vous soit utile. Vivez » en sorte que vous méritiez de le recevoir

1. Frag. ex opere incerto, VIII, p. 1367.

» tous les jours. Celui qui ne mérite pas de le » recevoir tous les jours ne mérite pas de le » recevoir au bout de l'an.

» Le saint homme Job n'offrait-il pas tous » les jours un sacrifice pour ses enfants de » peur qu'ils ne péchassent par leurs pensées » ou par leurs paroles? Mais vous, ne savez- » vous pas que toutes les fois que le sacrifice » est offert, la mort, la résurrection, l'ascension » du Seigneur et la rémission des péchés sont » représentées? Et cependant vous ne recevez » pas tous les jours ce pain de vie! Celui qui » a reçu une blessure ne cherche pas le remède! » Le péché qui nous captive est notre plaie : » notre remède est dans le céleste et vénérable » sacrement[1]. »

1° Quand ce Père parle des Grecs, il veut sans doute parler de cette négligence et de cette indévotion où beaucoup de Grecs étaient tombés, et que nous avons vu que saint Chrysostome leur reproche si fortement.

2° Ce Père ne connaît d'autre manière d'honorer le pain quotidien que celle de le manger tous les jours. Il faut vivre en sorte qu'on mérite de n'en être jamais privé un seul jour. Il est donc vrai que les fidèles peuvent avec la grâce parvenir à un état de pureté de conscience où ils doivent communier tous les jours.

1. De Sacram.. lib. V, cap. IV. n. 25, t. II, p. 378.

3° Ce pain céleste est notre remède contre le péché. Il est vrai qu'il n'est pas, comme le sacrement de pénitence, le remède d'expiation pour les péchés mortels ; mais il est à leur égard un remède préservatif. De plus, on ne saurait douter qu'il ne serve à effacer les péchés véniels par le feu de l'amour divin qu'il allume dans les cœurs.

SAINT JÉRÔME

IX. « Vous demandez, dit saint Jérôme à » Lucinius[1] s'il faut jeûner le samedi et s'il » faut recevoir tous les jours l'eucharistie, » comme on assure que les Églises de Rome » et d'Espagne le pratiquent. » Ce Père répond, sur l'article du jeûne, que les usages d'une Église ne doivent pas faire condamner les usages d'une autre, quoiqu'ils soient différents ; que « chaque province peut abonder en son » sens et regarder comme des lois apostoliques » les règles reçues des anciens. »

Mais pour l'article de l'eucharistie, voici la réponse décisive du saint docteur : « Recevez » toujours aussi l'eucharistie sans nous con- » damner, et pourvu que votre conscience ne » vous donne aucun remords ; écoutez cette » parole du Psalmiste : *Goûtez, et voyez com-* » *bien le Seigneur est doux.* »

1° Vous voyez que la communion quotidienne

1. Epist. LII, al. XXVIII, t. IV, part. II, p. 579.

de tous les fidèles qui n'étaient pas dans l'état de pénitence était l'usage de Rome et des Églises d'Espagne, quoiqu'en Orient on ne célébrât les mystères qu'en certains jours de la semaine. 2° Saint Jérôme décide à Lucinius qu'il doit pratiquer cette communion de tous les jours. 3° Il veut que Lucinius communie tous les jours, sans condamner les Églises où l'on ne communiait que certains jours de la semaine. 4° Il ne veut qu'il communie tous les jours que quand il n'a aucun remords de conscience.

SAINT AUGUSTIN

X. « Les uns, dit saint Augustin[1] recoivent » tous les jours dans la communion le corps et » le sang du Seigneur, les autres les reçoivent » en certains jours. Il y a des lieux où l'on ne » passe aucun jour sans l'offrir ; en d'autres » on ne l'offre que le samedi et le dimanche ; » ailleurs on l'offre le dimanche seulement.

» Si on remarque d'autres pareilles diver- » sités, il faut conclure qu'on est libre pour » l'observation de ces sortes de coutumes. Il » n'y a point de meilleure discipline pour un » prudent et grave chrétien que celle de suivre » ce qu'il voit pratiquer dans l'Église où il se » rencontre. »

1° Vous voyez qu'il ne s'agit ici que des diffé-

1. Epist. LIV. ad Januar., n. 2, t. II, p. 124.

rentes coutumes des Eglises, dont les unes s'assemblaient, offraient le sacrifice et communiaient *tous les jours*, et les autres le faisaient un peu moins souvent. *La meilleure discipline*, suivant ce Père, est qu'un chrétien communie *tous les jours*, ou un peu moins souvent, pour se conformer à l'usage de l'Église où il se trouve.

2° Remarquez que, selon ce Père, offrir et manger allaient d'un pas égal. Ceux qui *ne passent aucun jour sans offrir* le sacrifice sont les mêmes qui *reçoivent tous les jours dans la communion le corps et le sang du Seigneur*. Ceux qui ne communiaient qu'en certains jours de la semaine n'offraient le sacrifice qu'en ce jour-là : mais enfin le peuple communiait aussi souvent que l'on disait la *messe*.

Reprenons la suite des paroles de saint Augustin[1] : « Quelqu'un dira qu'il ne faut pas » communier tous les jours. Vous demandez » pourquoi? Parce, dira-t-il, qu'il faut choisir » les jours où l'on vit avec plus de pureté et » de continence, afin d'approcher d'une ma» nière plus digne de ce grand sacrement; » car celui qui le reçoit d'une façon indigne » mange et boit son jugement.

» Un autre dit au contraire : Si la plaie du » péché commis est si grande, et si la maladie

1. Epist. LIV, ad Januar. n. 4, p. 125.

» est tellement violente qu'il faille retarder un » tel remède, c'est par l'autorité de l'évêque » que chacun doit être privé de l'autel pour » faire pénitence et pour y être ensuite récon» cilié; car c'est communier indignement que » de communier dans le temps où l'on doit » faire pénitence.

» Ceci néanmoins ne doit pas être entendu » en sorte que chacun par son propre jugement » s'exclue ou s'approche, comme il lui plaît, » de la communion. Au reste, si les péchés NE » SONT PAS TELLEMENT GRANDS QU'ON JUGE QUE » LE COUPABLE DOIVE ÊTRE EXCOMMUNIÉ, IL NE » DOIT POINT SE PRIVER DU REMÈDE QUOTIDIEN » DU CORPS DU SEIGNEUR.

» Quelqu'un décidera peut-être pour le » mieux la question entre ces deux hommes » en les avertissant de persévérer principale» ment dans la paix de Jésus-Christ : que cha» cun fasse ce qu'il croit pieusement, selon sa » persuasion, qu'il doit faire.

» Ni l'un ni l'autre ne manquent de respect » pour le corps et pour le sang du Seigneur ; » au contraire ils s'empressent tous deux à » l'envi à honorer un sacrement si salutaire : » l'un, par respect, n'ose le recevoir tous les » jours ; l'autre, par respect, n'ose manquer » aucun jour à le recevoir. »

1° Il ne faut jamais oublier qu'il s'agit ici

non de communier tous les jours ou de communier rarement, mais de communier un peu moins souvent, quoique la communion soit fréquente. Saint Augustin approuve ces deux divers usages des diverses Églises.

2° Ces deux divers usages se réunissent dans le point principal, savoir, celui que tous les justes communient toutes les fois qu'on s'assemble pour célébrer le sacrifice.

3° Selon saint Augustin, de même que selon saint Cyprien, saint Chrysostome et saint Jérôme, on ne doit se priver de la communion au jour de la célébration des mystères que quand on se sent coupable d'un péché mortel.

Ce que saint Cyprien exprime par *quelque délit plus grief;* ce que saint Chrysostome exprime par l'état d'un homme *qui ne participe point aux mystères à cause qu'il est en pénitence;* ce que saint Jérôme exprime par *un remords de conscience; pungente conscientia,* saint Augustin l'exprime en disant qu'il s'agit *de péchés tellement grands qu'on juge que le coupable doive être excommunié*, s'il ne se soumet pas humblement à la pénitence.

4° A l'égard des péchés véniels et quotidiens, que la simple récitation de l'oraison Dominicale, faite avec une véritable piété, efface, suivant saint Augustin, ils ont dans la communion quotidienne leur *remède quotidien*, par la

ferveur de l'amour que le don céleste allume dans les cœurs.

Ainsi les infirmités quotidiennes, loin d'empêcher de communier tous les jours, sont au contraire précisément ce qui doit nous exciter à recourir à ce remède quotidien. C'est mal honorer le remède que de n'oser s'en servir, et de le laisser inutile dans notre pressant besoin.

5° On peut bien, selon l'usage de diverses Églises, et par respect, n'oser recevoir tous les jours l'eucharistie, parce qu'il y a des jours où l'on se sent trop distrait par les affaires, ou trop dissipé par un commerce inévitable au dehors.

En ce cas on peut *choisir les jours où l'on vit avec plus de pureté et de continence;* mais ce choix se réduit à certains jours de la semaine, et on doit sans cesse travailler à rendre la communion la plus fréquente qu'on peut, selon son état. Loin de mettre son repos à communier par respect rarement, il faut, au contraire, selon la maxime de saint Chrysostome, que *l'unique douleur* du fidèle soit de retarder sa communion par quelque imperfection particulière.

6° Quoique saint Augustin approuve cet usage de quelques Eglises, il n'approuve pas moins l'autre ; savoir, celui que tous les justes d'une

Église communient régulièrement tous les jours.

7° Le saint docteur ne veut pas que chaque particulier se condamne lui-même à la pénitence pour s'exclure de la communion quotidienne. Il veut que chacun se laisse juger par l'*évêque* et que ce soit par son autorité que chacun soit *privé de l'autel :* autrement les personnes les plus humbles et les plus pénitentes, qui en sont les plus dignes, ne communieraient jamais, parce qu'elles ne se jugeraient jamais dignes de la communion.

8° Excepté le cas des *péchés tellement grands que le coupable doive être excommunié* s'il refuse de faire pénitence, le fidèle a *le droit de communion,* et le pasteur n'a pas celui de l'en priver.

Le même Père dit aux nouveaux baptisés : « Vous devez savoir ce que vous avez reçu, ce » que vous recevez, ce que vous devez recevoir » tous les jours. Ce pain que vous voyez sur » l'autel, et qui est sanctifié par la parole de » Dieu, est le corps de Jésus-Christ[1]. » Voilà la communion de *tous les jours,* qui, selon l'instruction de ce Père, doit être donnée à tous les néophytes, qui ne sont que les commençants dans la discipline chrétienne et les derniers des fidèles.

1. Serm. CCXXVII, ad infantes, tom. V, p. 673.

D'ailleurs tout le monde sait que ce Père était persuadé que ces paroles : *Si vous ne mangez,* etc., *vous n'aurez point la vie en vous,* doivent être prises dans la rigueur de la lettre pour l'eucharistie, en sorte qu'on ne peut vivre spirituellement qu'autant qu'on se nourrit par la communion.

C'est pourquoi ce Père parle ainsi sur ces mots[1] : *Donnez-nous aujourd'hui* NOTRE PAIN QUOTIDIEN... « Cette demande du pain quotidien a un double sens ; l'un pour la nécessité de la nourriture du corps, l'autre pour » la nécessité de l'aliment spirituel.... Les » fidèles connaissent l'aliment spirituel, que » vous saurez aussi (vous compétents)[2] quand » vous le recevrez de l'autel de Dieu ; ce sera » du pain et même quotidien, nécessaire pour » cette vie.... L'eucharistie est donc notre » pain quotidien. »

Remarquez qu'il s'agit de deux pains également nécessaires à la vie, l'un du corps et l'autre de l'âme. Ces deux pains sont quotidiens, parce qu'il faut sans cesse soutenir l'homme fragile et défaillant. Il faut chaque jour le renouveler et réparer ses pertes, encore

1. Serm. LVII, n. 7, tom. V, p. 333, 334.

2. Les Compétents étaient des Catéchumènes éprouvés ayant passé une sorte d'examen et, prêts à recevoir le Baptême et à être initiés aux sacrés mystères.

plus pour l'esprit que pour la chair. Ainsi il est nécessaire, même comme quotidien, pour empêcher la langueur et le péril de l'âme. De là vient que ce Père veut que les *compétents*, immédiatement après leur baptême, communient tous les jours.

Enfin le saint docteur raisonne ainsi[1] : « Mes frères, que personne ne croie devoir » mépriser le conseil de faire une salutaire » pénitence à cause qu'il voit beaucoup de » fidèles approcher du sacrement de l'autel, » qu'il n'ignore pas être coupables de tels » crimes. (Ce sont les péchés mortels et scan- » daleux.)

» Beaucoup sont corrigés, comme Pierre. » Beaucoup sont soufferts, comme Judas. » Beaucoup sont inconnus, jusqu'à ce que le » Seigneur vienne.... Mais pour nous, il ne » nous est permis de priver personne de la » communion (quoique cette privation ne soit » encore que pour la guérison, et non pour la » mort), à moins qu'un homme de son propre » mouvement ne se déclare coupable, ou qu'il » ne soit accusé et convaincu dans quelque » jugement, soit séculier, soit ecclésiastique. »

Ainsi la discipline d'Afrique, semblable à celle de Rome, était de donner tous les jours la communion à tous ceux qui s'y présentaient,

1. Serm CCCLI, de Pœnit, n. 10, t. V, p. 1359.

à moins qu'ils ne se déclarassent coupables de péchés mortels, ou qu'ils n'en fussent convaincus dans un jugement public.

L'EUCHARISTIE: Nourriture de l'âme comme le pain nourriture du corps.

XI. Ces passages formels des saints Pères sont très conformes à la pratique générale de l'ancienne Église pour l'eucharistie. Nous avons déjà vu que ce sacrement est un pain, et un pain quotidien. La nourriture d'hier ne suffit pas pour aujourd'hui. Comme le besoin se renouvelle sans cesse, il faut aussi que l'aliment soit souvent renouvelés. L'aliment de l'âme était anciennement donné tous les jours avec l'aliment du corps : l'eucharistie et le repas nommé *agape* étaient ensemble. De plus on donnait toujours l'eucharistie en donnant le baptême. Ainsi, dès qu'un homme était régénéré, il était nourri du pain quotidien.

On donnait même le vin sacré aux petits enfants à la mamelle[1] ; et quoique la communion se fît alors sous les deux espèces, toutes les fois qu'on le pouvait, on séparait néanmoins les deux espèces en faveur de ces petits enfants, qui ne pouvaient pas prendre celle du pain, et on leur donnait l'aliment céleste quoiqu'ils n'eussent encore aucune connaissance.

On donnait aussi, comme je l'ai déjà remarqué, l'espèce du pain sacré dans des corbeilles

1. S. Cyp., de Lapsis, p. 189.

aux fidèles, pour l'emporter chez eux aux temps de persécution, où ils ne pouvaient pas s'assembler librement. Ils avaient *un coffre* où ils cachaient ce précieux trésor : chacun, tant hommes que femmes, se donnait à soi-même chaque jour cette communion domestique, en attendant qu'on pût sans danger s'assembler dans quelque lieu destiné à célébrer les mystères.

Quand on les célébrait, les diacres allaient, après la communion de toute l'assemblée, la porter aux absents, comme saint Justin vient de nous l'apprendre. Ainsi, vous le voyez, l'absence même, quand elle n'était pas volontaire, n'était point une raison de priver, en aucun jour d'assemblée, aucun fidèle de la communion.

Plutôt que de laisser quelque temps les fidèles privés de la communion, on leur confiait à pleines corbeilles le pain sacré ; et on craignait moins les irrévérences auxquelles cette discipline exposait, que l'inconvénient de les priver de la communion quotidienne. Enfin nous voyons, par l'exemple célèbre de la communion de Sérapion, qu'on donnait à un jeune garçon laïque l'eucharistie à porter à un malade plutôt que d'exposer ce malade au péril de mourir sans avoir reçu ce sacrement.

Plus cette discipline, très différente de celle

de ces derniers siècles, nous étonne, plus nous devons reconnaître que l'ancienne Église voulait que les justes fissent un usage beaucoup plus familier de l'eucharistie que celui qu'on en fait parmi nous, et qu'elle passait par-dessus beaucoup de dangers et d'inconvénients pour faciliter aux justes la communion.

Il est vrai qu'en ces temps-là beaucoup de chrétiens étaient de grands saints ; mais tous ne l'étaient pas également ; les justes même avaient leurs imperfections, comme nous l'avons observé, et les abus se glissaient jusque dans la communion même, comme nous l'apprenons de l'Apôtre.

DOCTRINE du CONCILE de TRENTE

XII. Cette discipline de l'antiquité est confirmée par l'autorité du concile de Trente[1]. L'Église nous y enseigne qu'un fidèle « qui se » sent coupable d'un péché mortel, quoiqu'il » croie être converti, ne doit point communier » sans s'être auparavant confessé[2]. » Remarquez qu'il n'exclut de la communion que ceux qui se sentent coupables de quelque péché mortel.

Le concile ajoute que les chrétiens doivent « croire et révérer ce sacrement avec une foi » si ferme, avec tant de ferveur et de piété » qu'ils puissent recevoir fréquemment ce pain

1. Sess. XIII, c. vII et vIII.
2. *Ibid.*

» qui est au-dessus de toute substance, afin
» qu'il soit véritablement la vie de leur âme et
» la perpétuelle santé de leur esprit, et afin
» que la force qu'ils en tireront les fasse pas-
» ser des tentations de ce pèlerinage au repos
» de la céleste patrie. »

Enfin on ne saurait faire trop d'attention à ces paroles[1] : « Le sacré concile souhaiterait
» que les fidèles qui assistent à chaque messe
» y communiassent, non seulement en esprit
» et par affection, mais encore par la récep-
» tion sacramentelle de l'eucharistie, afin qu'ils
» reçussent un fruit plus abondant de ce saint sacrifice. »

Voilà l'Église qui est la même dans tous les temps. Rien ne la vieillit; rien n'altère sa pureté. Le même esprit qui l'animait du temps de saint Justin et des autres Pères la fait encore parler dans ces derniers jours. Elle invite tous ses enfants à une communion *fréquente*. Elle souhaiterait qu'ils n'assistassent jamais à aucune messe sans y communier.

Et en effet l'eucharistie étant instituée pour tenir la place des anciens sacrifices qu'on nommait pacifiques, où la victime était offerte et mangée par les assistants, on fait une espèce de violence au sacrifice de Jésus-Christ quand on s'unit au prêtre pour l'offrir sans vouloir

1. Sess. XXII, c. VI.

s'y unir aussi par la manducation. Ce qui arrête le concile et qui le tient en crainte, c'est un chrétien à qui sa conscience reproche *un péché mortel : sibi concius mortalis peccati*[1].

VAINES OBJECTIONS à la COMMUNION FRÉQUENTE

XIII. Il est inutile de nous objecter qu'on voit communier souvent des personnes très indignes de la communion. Nous répondons avec saint Augustin : Les uns *sont corrigés comme Pierre*, et les autres *soufferts comme Judas*.

J'avoue qu'il y a beaucoup de chrétiens qui n'en portent le nom que pour le profaner et l'avilir. Ils sont beaucoup au-dessous des catéchumènes et des pénitents de l'antiquité. Il faudrait les faire sortir quand on célèbre les mystères, mais pour les en exclure, il faut, selon saint Augustin, ou leur propre confession ou un jugement public. Il y a même beaucoup de personnes qui, observant une certaine régularité de vie, n'ont point les véritables sentiments de la piété chrétienne : quand on approfondit leur état, on ne voit point qu'on puisse les mettre au rang des justes qui doivent communier.

Mais nous ne parlons nullement de ceux-là : il s'agit ici des âmes pures, humbles, dociles et recueillies, qui sentent leurs imperfections

1. Sess. XIII, cap. VII.

et qui veulent s'en corriger par la nourriture céleste. Pourquoi se scandalise-t-on de les voir communier souvent? Elles sont imparfaites, me dira-t-on. Eh! c'est pour devenir parfaites qu'elles communient.

Saint Ambroise ne dit-il pas que *le péché est notre plaie*, et que *notre remède est dans le céleste et vénérable sacrement?* Saint Augustin ne dit-il pas que si les péchés d'un fidèle ne sont pas *tellement grands* qu'il doive être *excommunié*, en cas qu'il refuse de faire pénitence, *il ne doit pas se priver du remède quotidien du corps du Seigneur?*

On n'est point étonné de voir les bons prêtres dire la messe tous les jours; ils ont néanmoins leurs imperfections. Pourquoi donc se scandaliser quand on voit de bons laïques qui, pour mieux vaincre leurs imperfections et pour mieux surmonter les tentations du siècle corrompu, veulent se nourrir tous les jours de Jésus-Christ? Si on attendait, pour communier tous les jours, qu'on fût exempt d'imperfections, on attendrait sans fin.

Dieu a voulu, comme saint Augustin le dit, que nous soyons réduits *à vivre humblement sous le joug de la confession quotidienne de nos péchés*. Saint Jean dit, sans excepter personne : *Si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité*

n'est point en nous.... Si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous faisons Dieu menteur, et la vérité n'est point en nous[1]. Un autre apôtre nous crie : *Nous faisons tous beaucoup de fautes*[2].

Il faut donc s'accoutumer à voir des fidèles qui commettent des péchés veniels, malgré leur désir sincère de n'en commettre aucun, et qui néanmoins communient avec fruit tous les jours. Il ne faut pas tellement être choqué de leurs imperfections, que Dieu leur laisse pour les humilier, qu'on ne fasse aussi attention aux fautes plus grossières et plus dangereuses dont ce *remède quotidien* les préserve.

Encore une fois, nous voyons que les chrétiens des premiers siècles, qui communiaient tous les jours, étaient encore dans des imperfections notables. Veut-on condamner leurs communions quotidiennes, et corriger l'Église primitive, qui les autorisait sans ignorer ces imperfections notoires? De plus, nous ne voyons pas que ces anciens fidèles se confessassent régulièrement de ces fautes quotidiennes, au lieu que les justes de notre temps s'en confessent souvent pour se purifier avant la communion. Enfin les chrétiens de l'antiquité communiaient dans leurs maisons et de

1. I Joan., I, 3, 10.
2. Jac., III, 2.

leurs propres mains pendant les persécutions plutôt que de ne communier pas tous les jours.

Ces derniers temps ne sont pas moins périlleux. La persécution est d'autant plus dangereuse qu'elle est déguisée sous une apparence de paix, et que le tentateur nous séduit par le venin de l'orgueil et de la mollesse. L'impiété raffinée, l'illusion flatteuse, l'hypocrisie qui gagne comme la gangrène, sont plus redoutables que les glaives et les tourments. Jamais le *remède quotidien* ne fut si nécessaire.

Combien voit-on de fidèles scrupuleux qui, faute de cet aliment, ne font que languir ! Ils se consument en réflexions et en efforts stériles : ils craignent, ils tremblent. Ils sont toujours en doute, et cherchent en vain une certitude qu'ils ne peuvent trouver en cette vie. L'onction n'est point en eux. Ils veulent vivre pour Jésus-Christ sans vivre de lui.

Ils sont desséchés, languissants, épuisés, et ils tombent en défaillance. Ils sont auprès de la fontaine d'eau vive, et se laissent mourir de soif. Ils veulent tout faire au dehors, et n'osent se nourrir au dedans. Ils veulent porter le pesant fardeau de la loi, sans en puiser l'esprit et la consolation dans l'oraison et dans la communion fréquente.

JUSTES RAISONS que peut avoir un Directeur de priver momentanément de la Communion fréquente.

XIV. J'avoue qu'un sage et pieux directeur peut priver un fidèle de la communion pour un temps court, soit pour éprouver sa docilité et son humilité quand il a quelque sujet d'en douter, soit pour le préserver des pièges de quelque illusion et de quelque attachement secret à lui-même. Mais ces épreuves ne doivent être faites que dans un vrai besoin, et doivent durer peu : il faut revenir au plus tôt à la nourriture de l'âme.

On nous objecte que chacun doit faire pénitence. Mais distinguons la pénitence des justes d'avec celle des hommes coupables de péchés mortels. La pénitence est nécessaire aux justes même, il est vrai ; mais cette pénitence s'accorde très bien avec la communion. Les prêtres font pénitence en disant la messe tous les jours. Les plus grands saints, en communiant de même, sont dans une pénitence continuelle. Les saints de l'antiquité faisaient pénitence, et pratiquaient la communion quotidienne.

Ne soyez donc point troublé, monsieur, par les raisonnements qu'on vous fait sur la discipline de l'ancienne Église. Laissez parler ceux qui méprisent toutes les dévotions de notre temps, et qui ne veulent suivre que les premiers siècles. Les voilà les premiers siècles. Vous venez de les voir d'accord avec le concile de Trente. Ce concile devrait suffire pour

décider, puisque l'Église est toujours la même, selon les promesses.

Mais enfin je vous mets l'antiquité devant les yeux. Communiez donc comme les apôtres ont fait communier les premiers fidèles, et comme les Pères ont fait communier les chrétiens des siècles suivants. Laissez raisonner ceux qui veulent tout réformer, et mangez le pain quotidien, afin que, vivant de Jésus-Christ, vous viviez pour lui.

Laissez-vous juger, non par des réformateurs toujours prêts à se scandaliser et à critiquer tout, mais par vos pasteurs ou par un directeur modéré et expérimenté qui vous conduise selon l'esprit de l'Église.

Paris-Lille, Imp. A. Taffin-Lefort. — 13-99.

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES

This book is due on the date indicated below, or at the expiration of a definite period after the date of borrowing, as provided by the rules of the Library or by special arrangement with the Librarian in charge.

DATE BORROWED	DATE DUE	DATE BORROWED	DATE DUE

C28(1141)M100

